

## Changement pour garde partagée

Par omiscs, le 17/07/2011 à 08:40

Bonjour,

Si lors du divorce j'accepte que mon ex femme ait la garde de ma fille de 6ans et moi seulement un droit de visite, pourrais-je par la suite revenir la dessus et demander le changement pour une garde partagée ?

Merci

Par **Domil**, le **17/07/2011** à **11:33** 

La garde partagée n'existe pas. Que voulez-vous dire ?

Par omiscs, le 26/07/2011 à 01:57

Ou garde alternée, je voulais dire une semaine chacun.

Ma fille a 6 ans, en faite avec mon ex on voudrait faire un divorce en consentement mutuel, et dans un premier temps, ma femme voudrait avoir la garde elle et moi le droit de visite un week-end sur 2, est-ce que ce qui sera accepté par moi lors du divorce en consentement mutule est définitif, ou bien par la suite, si ma situation me le permet, je pourrais espérer la garde alternée 1 semaine chacun si les distance écoles et autres sont ok ?